



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS**  
**SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DANGOU LESCOUZERES**  
**(sur convocation du 22 juin 2017)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 10*

*Absents représentés : 4*

*Absents excusés : 2*

*Absents : 3*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**  
**Séance du 29 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA, Elisabeth LARTIGUE et Françoise TROCCARD ;*

*Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.*

**Absents représentés :**

*Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.*

**Absents excusés :**

*Messieurs Éric KERROUCHE et Benoît DARETS.*

**Absents :**

*Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;*

*Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.*



**OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE -MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SUR LES TROIS AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS**

**Rapporteur : Frédérique Charpenel**

Pour mémoire, la commission d'attribution des emplacements de stationnement sur les trois aires d'accueil de la Communauté de communes MACS créée par délibération du conseil d'administration du 17 juin 2015 est composée des membres suivants :

- Madame Frédérique Charpenel, représentant la commune de Soustons et Présidente de séance,
- Madame Corine Lafitte, représentant la commune de Saint-Vincent de Tyrosse,
- Monsieur Jérôme Petitjean, représentant les communes de Labenne et Capbreton,
- Madame Françoise Troccard, représentant la Communauté de communes MACS,
- Monsieur Alain Lavielle, représentant la Communauté de communes MACS,
- Trois membres représentants de la société civile désignés au sein du conseil d'administration du CIAS de MACS :
  - Monsieur Pierre Athanase, association du 3<sup>ème</sup> âge,
  - Monsieur Alain Jean, UDAF,
  - Monsieur Bernard Rendé, Ligue des Droits de l'Homme.

Monsieur Bernard Rendé, membre du conseil d'administration du CIAS, est décédé au cours de l'année 2016. Représentant de la société civile, il était membre à ce titre de la commission d'attribution des emplacements de stationnement sur les trois aires d'accueil de la Communauté de communes MACS.

Pour permettre un bon fonctionnement de cette commission, il est proposé de désigner un nouveau membre.

Après appel à candidatures, est candidat Monsieur Pierre Laffitte.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France, sans domicile, ni résidence fixe ;*

*VU la loi n° 69-1238 du 31 décembre 1969 modifiant l'article 14 de la loi susvisée du 3 janvier 1969 ;*

*VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 et la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;*

*VU la circulaire UHC/ IUH1/12 n° 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 ;*

*VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Landes, signé le 18 mars 2002 ;*

*VU la délibération du 12 novembre 2009 du conseil communautaire de la Communauté de communes MACS modifiant les statuts de l'établissement ;*

*VU l'arrêté du 19 février 2010 pris par Monsieur le Sous-Préfet des Landes autorisant cette modification statutaire ;*



VU la délibération du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS en date du 17 juin 2015 relatif à la reconduction de la délégation de gestion des aires d'accueil des gens du voyage au Centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS en date du 17 juin 2015 portant création de la commission d'attribution des emplacements de stationnements sur les trois aires d'accueil de la Communauté de communes MACS et approbation de son règlement intérieur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de Monsieur Bernard Rendé au sein de la commission d'attribution des emplacements de stationnement sur les trois aires d'accueil des gens du voyage du territoire de la Communauté de communes MACS ;

- après avoir pris connaissance de la candidature unique pour le poste à pourvoir, prend acte de la nomination de Monsieur Pierre Laffitte, en qualité de représentant de la société civile pour siéger à la commission d'attribution des emplacements de stationnement des aires d'accueil du territoire de la Communauté de communes, en remplacement de Monsieur Bernard Rendé,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 29 juin 2017

Pour le président,  
par délégation  
vice-présidente,



  
Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170629-2906201705B-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Publié ou notifié le 11/07/2017

